

Valorisation de l'enseignement postgrade : informations administratives

A. Caractéristiques des catégories d'activité d'enseignement postgrade

1. Colloques théoriques structurés :

Durée : Minimum 30minutes

Fréquence : variable/ Thématique et orateur annoncés

Objet : Présentation d'une thématique ou d'une pathologie dans sa généralité, présentation d'un travail de recherche

2. Cours bloc :

Durée : quelques heures ou semaines au début ou en cours d'année universitaire

Fréquence : 1 ou plusieurs fois par an /Thématique et orateur annoncés

Objet : introduction à une discipline

3. Journal Club :

Durée : 30 minutes minimum

Fréquence : une ou plusieurs fois par mois /Thématique et orateur annoncés

Objet : présentation et discussion d'un article

4. Séminaires pratiques :

Durée : 30 minutes minimum

Fréquence : une plusieurs fois par an /Thématique et orateur annoncés

Objet : apprentissage de techniques spécifiques ou d'analyse d'images

5. Présentation de cas structurée

Durée : minimum 30 minutes

Fréquence : plusieurs fois par mois / Thématique et orateur annoncés

Objet : présentation d'un cas clinique précis et discussion associée

6. Colloques inter-départementaux

Durée : minimum 30 minutes

Fréquence : une ou plusieurs fois par mois/Thématique et orateur annoncés

Objet : colloque théorique et pratique, présentation structurée de cas impliquant des intervenants de plusieurs départements

7. Journées de spécialité

Durée : minimum une demi-journée

Fréquence : une ou deux fois par année

Objet : journées organisées par les Sociétés et associations médicales suisses, éventuellement société européenne si les internes genevois sont obligés d'y participer pour l'obtention du titre fédéral de médecin spécialiste, sessions scientifiques ou cliniques particulières.

Les activités suivantes sont prises en considération :

- présentation orale (min 30 min avec les questions)
- workshop
- table ronde

8. Non pris en compte

- visite programmée des médecins cadres
- lab meeting
- activités chirurgicales ou autres (ex. gastroscopie) assistées par un senior
- colloques journaliers relatifs au travail de nuit
- modérateur-chairperson

B. Bénéficiaires des heures d'enseignement au niveau académique

Toute personne dont le grade clinique ou académique est au moins celui de

- Chef de clinique
- Maître-assistant

peut bénéficier des heures d'enseignement postgrade.

C. Directives pour compléter les grilles-horaires

- Le temps minimum comptabilisé est de 30 minutes.
- Si dans une activité d'une heure 3 personnes interviennent, c'est au service de prendre la décision de l'attribution des deux demi-heure d'enseignement.
- Si cette situation se présente au moins une fois par quinzaine avec les mêmes personnes, on peut envisager d'ajouter des tiers voir des quart d'heures si elles sont quatre.
- Dans les cas des colloques interdépartementaux, c'est le service/département qui organise l'activité qui doit l'annoncer dans la grille-horaire et indiquer le nom du/des enseignant-s qui participent à l'activité (enseignant du département **et** hors du département).
- Pour les nouveaux enseignants, il serait souhaitable, que la fonction hospitalière et académique apparaisse au moins la première fois

Informations indispensables à saisir :

- Titre général de l'activité
- Lieu de l'activité
- Nom et au moins l'initiale du prénom, pour éviter toute confusion, du/des enseignants à qui l'heure va être attribuée

Information importante à saisir :

- Intitulé précis de l'activité
- Titre hospitalier et académique pour tout nouvel enseignant

D. Date limite pour la saisie des données

- Afin de promouvoir la visibilité de l'enseignement postgrade, la saisie des données sur les grilles-horaires devrait être effectuée avant que les activités aient lieu.
- Les responsables administratifs peuvent apporter des modifications sur ces grilles jusqu'au 15 du mois qui suit le mois de l'activité (ex. le 15 novembre pour les activités du mois d'octobre)
- Au delà du 15 du mois, toute modification (annulation, changement d'enseignant) devra être signalée directement à Mme Cristiana Juge, tél. 022 37 **95931**) (Cristiana.Juge@medecine.unige.ch).

E. Comptabilisation des heures

- Le temps d'enseignement sera compté comme suit :
 - 30 min = 0.5h
 - 45 min = 1 h
 - 1 heure =1 h
 - 1 heure 15 min = 1.5 h
 - 1 heure 30 min = 1.5 h
 - 1 heure 45 min = 2 h
 - Etc.

- Nos grilles-horaires *online* ne permettant pas d'introduire les quarts d'heure, nous vous demandons de bien vouloir utiliser les critères précédents pour l'introduction du temps de l'activité